



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2186

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un évènement en résonance à Jazz à Vienne 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2186**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un évènement en résonance à Jazz à Vienne 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Pôle métropolitain réunit la Métropole de Lyon, la Communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), ViennAgglo, l'agglomération de Villefranche Beaujolais et la Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL).

Dans le domaine de la culture, le Pôle métropolitain mène des actions en vue de renforcer le rayonnement culturel et le sentiment d'appartenance à ce territoire.

Ces actions concernent, notamment, la mobilité des publics, la valorisation des Journées européennes du patrimoine, l'accompagnement du Jazz Day Unesco et, en ce qui concerne les grands événements portés par les collectivités ou agglomérations (Biennale du Design, Biennales de la danse et de l'art contemporain, Biennale des arts du cirque, Festival Nouvelles Voix et Jazz à Vienne), le développement de "résonances" sur chaque territoire afin de mettre en réseau les acteurs et développer l'offre culturelle.

Jazz à Vienne est la principale manifestation jazz du territoire, réunissant depuis plus de 30 ans et durant 15 jours, de grands musiciens de jazz dans le site du théâtre antique de Vienne (8 000 places). Plus grand festival de Rhône-Alpes, avec 175 000 spectateurs, membre d'International Jazz Festival Organisation, il fait partie du patrimoine mondial du jazz.

C'est dans ce cadre, et en lien avec l'organisation de l'édition 2017 de Jazz à Vienne porté par ViennAgglo que la Métropole de Lyon souhaite soutenir le projet porté par l'association RESEAU, visant à offrir aux habitants et aux touristes une résonance à l'édition 2017 de Jazz à Vienne qui s'est tenu du 29 juin au 13 juillet 2017.

I - Bilan de la résonance 2016

Par délibération n° 2016-1169 du 2 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 8 000 € au profit de l'association RESEAU pour l'édition 2016 qui s'est déroulée au Périscope du 5 au 9 juillet 2016.

La programmation de concerts comportait 8 groupes sur ces 5 jours (Schwab Soro, R. Nassini / M. Molines, Dark Radish, Skulltone, Un Poco Loco, Beranger Magni 4tet, David Bressat Trio et Saint Roch Quartet). La fréquentation a été plus importante qu'en 2015 : plus de 500 personnes étaient présentes aux concerts, réparties sur l'ensemble des soirées, avec un Périscope affichant presque complet. La programmation, axée principalement sur la jeune scène jazz française, a pu proposer une face originale et singulière du jazz d'aujourd'hui.

La deuxième partie de ce projet s'est appuyée sur la production d'écrits. Après le succès de cette initiative en 2015, 4 nouveaux chercheurs ou journalistes concernés par le jazz (Ashley Kahn, Jean-Paul Mendelsohn, Mathieu Durand par ailleurs rédacteur en chef de Jazz News et Tonyu Dudley Evans) ont réagi à une nouvelle question sur cette musique et son actualité (Quels sont les impacts de la mobilité croissante des œuvres et des personnes sur la création artistique dans le jazz ?) en produisant 4 articles.

Enfin, un nouveau volet a été développé, toujours en partenariat avec Jazz à Vienne. Le Péricope est investi depuis plusieurs années dans le soutien à l'export des groupes français, notamment régionaux. Il s'est donc appuyé sur un programme du ministère de la Culture piloté par l'Association Jazz Croisé (réseaux Jazz français) pour cofinancer la venue de programmateurs étrangers afin qu'ils découvrent la scène française et locale durant cette résonance et les scènes du festival "off" de Jazz à Vienne qui donnaient une large place à la scène locale et française.

II - Programme de la résonance Jazz à Vienne 2017 au Péricope de Lyon

L'espace du Péricope a été repensé en café-culture autour du jazz avec un aménagement spécifique de l'intérieur et de la terrasse ouverte vers l'extérieur et au public de passage. Sont proposés des concerts de la scène artistique hexagonale du Jazz et des musiques improvisées, ainsi que la production d'articles et de réflexion sur le jazz d'aujourd'hui par des journalistes et sociologues.

Pour la partie "live", des cartes blanches sont proposées à de jeunes artistes français dont le travail actuel représente une face singulière du jazz d'aujourd'hui. Ces concerts se déroulent à partir de 19 heures dans un Péricope ouvert sur l'extérieur et l'entrée sera gratuite.

5 nouveaux chercheurs ou journalistes concernés par le jazz réagissent à une nouvelle question sur cette musique et son actualité en produisant 5 articles.

Une dizaine de programmateurs étrangers en coordination avec Jazz à Vienne est invitée avec un programme entre les scènes de Jazz à Vienne (notamment sur les scènes de Cybèle et du Club de minuit) et le Péricope afin de leur faire découvrir les artistes français. En parallèle, des rencontres et des tables rondes ont lieu au "Lobster", entre la délégation de programmateurs et des artistes, producteurs et directeurs artistiques de la Métropole de Lyon. Cet espace de travail partagé permet de créer le lien entre les professionnels et de pouvoir accueillir ces réunions dans un espace dédié.

Cette manifestation a lieu du 3 au 7 juillet 2017.

III - Budget prévisionnel 2017 de la manifestation

Charges	Réalisé 2016 (en €)	Prévisionnel 2017 (en €)
achat de spectacles	5 751	6 000
salaires bruts artistes / techniciens + charges sociales	466	800
repas, voyages, hébergement artistes	4 362	1 640
locations matériel technique et fournitures service de restauration	/	1 050
frais de communication (graphisme, impressions, etc.)	350	600
taxe SACEM	506	390
Total	11 435	10 480
Produits		
vente de billetterie (concerts gratuits)	/	/
vente bar sur les soirées de concert	1 093	2 960
apport Association Jazz Croisé (AJC)	1 000	/
apport Péricope	1 342	/
subvention de la Métropole de Lyon	8 000	7 520
Total	11 435	10 480

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 520 € au profit de l'association RESEAU pour l'animation de l'espace artistique "Le Périscope" pour l'organisation d'une résonance de Jazz à Vienne pour l'année 2017, montant de subvention en baisse de 6 % par rapport à 2016.

Une convention permet de fixer les objectifs de cette subvention et d'en définir les modalités administratives et financières ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 520 € au profit de l'association RESEAU pour l'animation de l'espace artistique "Le Périscope" pour l'organisation d'une résonance de l'édition 2017 du festival Jazz à Vienne,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association RESEAU définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.